



Charte « prêt de livres »

L'association Familles Rurales de Dingé met à votre disposition l'ensemble de ses livres.

➤ Modalités du prêt

Vous pouvez emprunter **2 livres à la fois**, avec un délai maximum d'**1 mois** pour le rendre. L'emprunt et le retour des livres se font pendant les jours d'ouverture de l'association, auprès de la coordinatrice ou pendant les temps d'animation et les clubs parents.

A la signature de la charte nous demandons un chèque de caution de 50 euros, non encaissé.

➤ Détérioration ou perte

L'utilisateur qui emprunte un livre s'engage à le restituer en l'état ou à le remplacer. Sans nouvelles de la part de l'emprunteur 3 mois après la date de retour prévue l'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

➤ Emprunteur

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

.....

Contacts :

.....

Je soussigné....., m'engage à respecter la charte et à verser **50€ de caution.**

Fait à Dingé, le.....